



Communiqué de presse 14.06.16

Ségolène Royal et Emmanuelle Cosse renforcent l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) pour la période 2016 - 2018

Ségolène Royal et Emmanuelle Cosse annoncent la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs des secteurs de l'énergie, du logement et de la solidarité réunis sous l'égide de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE).

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte a fait de la lutte contre la précarité énergétique l'un des objectifs clés de la politique énergétique de la France. Elle inscrit l'ambition de rénover 500 000 logements par an à partir de 2017 dont au moins la moitié occupée par des ménages aux revenus modestes, visant ainsi une baisse de 15 % de la précarité énergétique d'ici 2020.

Selon les premiers résultats d'une étude de l'ADEME et du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) basée sur la dernière Enquête nationale sur le logement de 2013 (portant sur la période 2007 – 2012) : **5,8 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique en France** au regard d'au moins un des indicateurs définis par l'ONPE¹, soit 12,2 millions d'individus et **plus de 20% des ménages**.

Le gouvernement et les opérateurs énergétiques se mobilisent pour faire face à la précarité énergétique avec la mise en place de nouveaux outils et soutiens financiers :

- **le chèque énergie** permettra aux ménages d'obtenir une aide au paiement de leur facture pour toutes les énergies (électricité, gaz, fioul, bois...) ; il est d'ores et déjà déployé dans 4 départements pilotes : l'Aveyron, l'Ardèche, les Côtes d'Armor et le Pas de Calais ;
- **les certificats d'économies d'énergie dédiés à la lutte contre la précarité** : environ 1 milliard d'euros y sera consacré par les vendeurs d'énergie en 2 ans pour soutenir les économies d'énergie chez les ménages aux revenus les plus faibles ;
- **le programme Habiter mieux de l'ANAH** : depuis 2012, 150.000 logements habités par des ménages aux revenus modestes ont été rénovés, auxquels s'ajoutent les objectifs attendus de 2016 et 2017 soit 70.000 puis 100.000 grâce à l'accélération du programme, avec une économie d'énergie moyenne de 40%.

¹ Les indicateurs retenus par l'ONPE renvoient, d'un côté, à une approche par l'économie de la consommation et, de l'autre, à une approche par le ressenti des ménages. http://onpe.org/definition_indicateurs/definition_des_indicateurs

Bruno Lechevin, Président de l'ADEME se voit confier la présidence de cette nouvelle organisation, aux côtés de Jérôme Vignon, Président de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES), qui en assurera la vice-présidence.

Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat et Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable, ont signé avec l'ensemble des membres de l'ONPE pour une durée de trois ans :

- **une convention de partenariat qui ouvre la nouvelle période d'activité de l'Observatoire pour 2016-2018 et en fixe les missions.** Ses signataires sont les partenaires financiers qui constituent le comité stratégique.
- **une charte qui engage chaque partenaire** à contribuer au bon fonctionnement de l'ONPE et, notamment, à mettre à disposition les données nécessaires aux travaux.

La restitution des premiers travaux et la présentation du rapport complet ADEME/CSTB est prévue en novembre 2016.

Quatre missions principales

1 / Observation de la précarité énergétique et analyse des politiques publiques associées.

Afin d'avoir une vision d'ensemble, notamment des aides financières publiques et privées apportées aux ménages précaires, l'ONPE recueille des données statistiques croisées de nature économique, sociale, et sanitaire. Le traitement de ces informations permet de publier des données fiables, cohérentes et comparables dans l'espace et dans le temps. L'analyse des politiques publiques mises en œuvre et des dispositifs préventifs pour faire face aux situations de précarité énergétique permet, le cas échéant, de proposer aux partenaires de l'ONPE des pistes d'amélioration.

La précarité énergétique : définition

La loi du 12 juillet 2010 indique qu'est considérée en situation de précarité énergétique « *une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.* »

2 / Contribution à l'animation du débat national sur la précarité énergétique.

Lieu d'échanges et de discussions, l'ONPE a vocation à être force de proposition.

3 / Valorisation et diffusion des travaux.

Les résultats issus de ses travaux sont valorisés grâce au site Internet de l'ONPE, à des publications, à des rapports de synthèse, au travers de colloques ou d'ateliers.

4 / Veille et prospective.

L'ONPE assure une mission de veille et de prospective sur la précarité énergétique, en étroite collaboration avec ses partenaires. L'actualité autour de la précarité énergétique est ainsi répertoriée. Des notes de prospective visant à décrire et éclairer des aspects particuliers du phénomène de précarité énergétique sont publiées.

L'Observatoire disposera d'un budget prévisionnel de 900 000 euros sur 3 ans.

Gouvernance et fonctionnement

Pour mener à bien leurs actions, les président et vice-président s'appuieront sur :

- **Un comité stratégique** rassemblant les partenaires financiers : Ministères, ADEME, ANAH, Direct Energie, EDF, Enedis, ENGIE, GRDF, MNE, ONPES, USH.
- **Un comité de partenaires** représentants de la société civile et des acteurs intéressés, chargé d'assurer la qualité des travaux, par groupes thématiques : AMORCE, CLER, Croix Rouge, FACE, FAP, FLAME, FNCCR, Laboratoire de Mobilité Inclusive, Plan Bâtiment Durable, RAPPEL, RARE, Secours Catholique, SOLIHA, UNCCAS.
- **L'ADEME** qui assure la coordination des travaux

Un bilan concluant pour la période 2012-2015

Les travaux de la première période de l'ONPE ont permis la caractérisation de la précarité énergétique et la réalisation d'études. A noter, notamment :

- Réalisation de 6 focus territoriaux (Paris, Drôme, Gironde, Jura, Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon)
- Développement de l'outil de modélisation GéoVEHM (Vulnérabilité Energétique Habitat et Mobilité)
- Etude sur les politiques de lutte contre la précarité énergétique en Europe
- Méthodes d'évaluation des actions curatives et préventives (Habiter Mieux et les tarifs sociaux)
- Etudes d'évaluation des actions menées par les fournisseurs d'énergie dans la lutte contre la précarité énergétique

Toutes les informations sur le [site internet de l'ONPE](#)

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havasww.com



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr